

 **RETOUR
VOLONTAIRE**



**Retour volontaire
depuis la Belgique**

fedasil
AGENCE FÉDÉRALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE



Cofinancé par
l'Union européenne

Contenu

| | p. |
|--|----|
| 1. Le retour volontaire, c'est quoi ? | 4 |
| 2. Retour volontaire ≠ retour forcé | 4 |
| 3. Qui peut demander un retour volontaire ? | 6 |
| 4. Atteindre et informer les personnes migrantes | 8 |

Avant le retour

| | |
|---|----|
| 5. Où s'informer pour un éventuel retour ? | 10 |
| 6. En quoi consiste le soutien à la réintégration ? | 12 |
| 7. Qui a accès au soutien à la réintégration ? | 13 |
| 8. Un accueil est-il prévu avant le retour ? | 13 |
| 9. Places de retour ouvertes : de quoi s'agit-il ? | 14 |

Le voyage

| | |
|--|----|
| 10. Qui organise le voyage ? | 15 |
| 11. Qu'en est-il des documents de voyage ? | 15 |
| 12. Comment se passe le départ ? | 16 |

À l'arrivée

| | |
|--|----|
| 13. Qui assure le suivi des projets de réintégration ? | 18 |
| 14. Des personnes retournées témoignent | 18 |

| | |
|----------------|----|
| En savoir plus | 22 |
|----------------|----|



1. Le retour volontaire, c'est quoi ?

Le retour volontaire est un programme qui offre un soutien sur mesure aux personnes qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine. Le retour est organisé depuis la Belgique et comprend les frais de transport et une assistance au voyage.

Le retour volontaire comprend également une prime de retour, ainsi qu'un éventuel soutien à la réintégration dans le pays d'origine, dépendant de la situation des personnes.

2. Retour volontaire ≠ retour forcé

Le programme de retour volontaire, coordonné par Fedasil, est basé sur la volonté et le choix libre et informé des personnes. Il diffère en cela des retours forcés qui ne font pas l'objet d'un choix et qui sont organisés par l'Office des Étrangers.



3. Qui peut demander un retour volontaire ?

Toute personne migrante sans permis de séjour ou en procédure pour l'obtention d'un permis peut faire appel au programme de retour volontaire. Et ce, peu importe la procédure de séjour entreprise (demande de protection internationale, regroupement familial, séjour touristique ou étudiant, etc.).

Les migrants et migrantes qui n'ont jamais entrepris une procédure de séjour peuvent également faire appel au programme.



Le retour volontaire signifie...

Un accompagnement social

Des travailleuses et travailleurs sociaux informent et conseillent les personnes, que ce soit dans un centre d'accueil, un guichet de Fedasil ou une organisation partenaire. Ils et elles évaluent leurs besoins, sont à l'écoute de leurs attentes et les soutiennent dans leur décision.

Un choix informé

Pour pouvoir prendre leur décision, les personnes reçoivent toutes les informations nécessaires concernant l'organisation du voyage, ainsi que sur la situation et les possibilités dans leur pays d'origine. Si elles décident de retourner, elles peuvent revenir à tout moment sur leur décision.

Un soutien sur mesure

Si leur situation individuelle le permet, les personnes qui retournent peuvent recevoir un soutien complémentaire à la réintégration dans le pays d'origine. Ce soutien a pour but de les aider à développer un projet de retour réaliste.

En toute confidentialité

Le retour est organisé dans la tranquillité et la discrétion. Les autorités du pays d'origine ne sont pas averties et le voyage se passe de la même manière que pour les passagers ordinaires.

4. Atteindre et informer personnes migrantes

Dans le réseau d'accueil de Fedasil

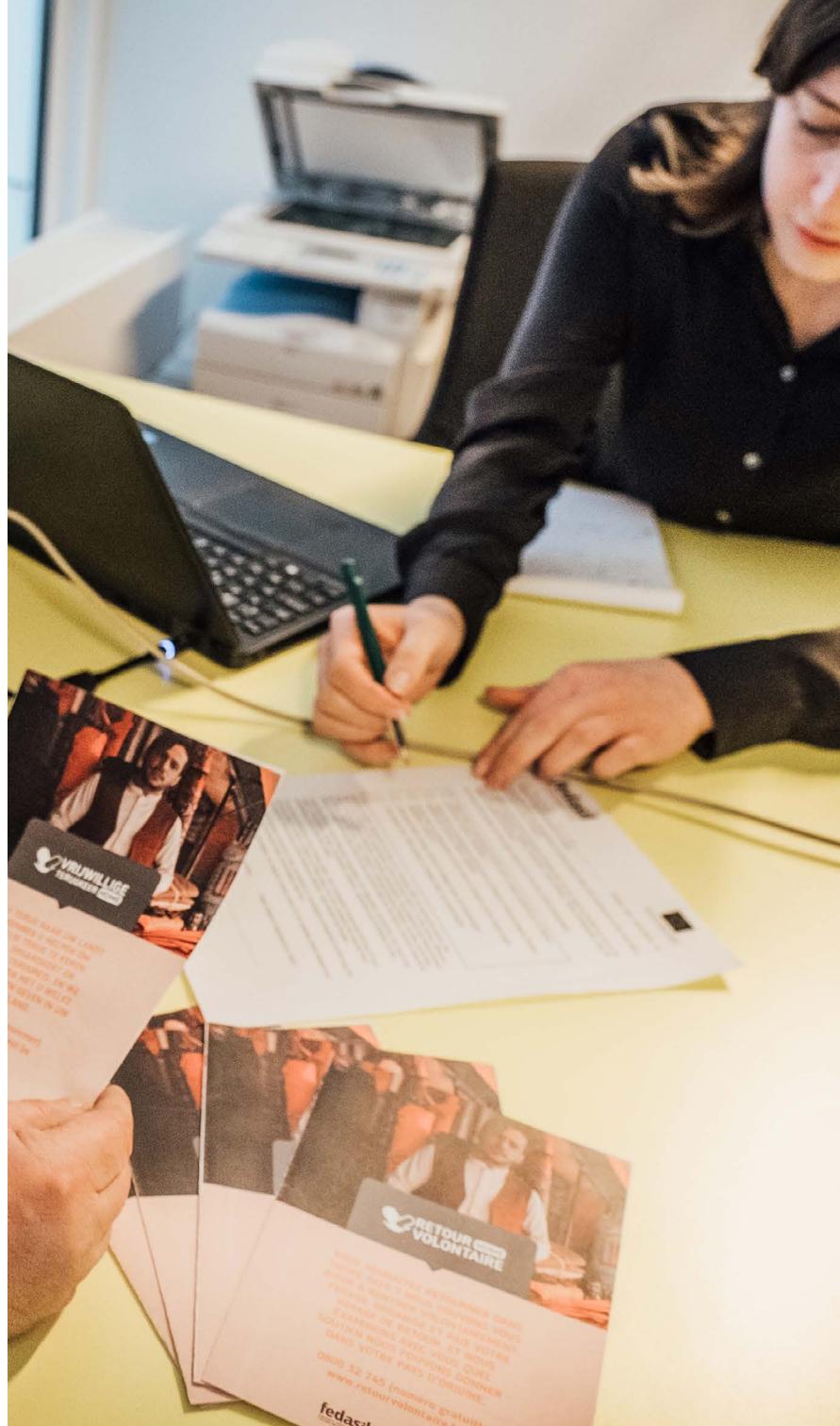
Les demandeurs et demandeuses de protection internationale reçoivent pendant toute leur procédure des informations sur la possibilité d'un retour volontaire. S'ils ou elles reçoivent une réponse négative pour leur demande de protection internationale, seul un séjour dans un centre d'accueil de Fedasil comprenant des places de retour est possible. Un accompagnement spécifique en vue de leur retour volontaire y est prévu.

En dehors du réseau d'accueil

Le retour volontaire est également possible pour les personnes en dehors du réseau. Ces personnes peuvent s'adresser à un des guichets retour de Fedasil ou à une des organisations partenaires, tous présents dans les grandes villes de Belgique. Elles peuvent y faire une demande de retour volontaire, ou simplement s'informer.

Informer largement via CONEX

Fedasil collabore avec des organisations et administrations locales afin d'informer les acteurs de leur région sur le retour volontaire parmi les perspectives possibles. Grâce à cette collaboration, qui a pour nom CONEX, nous pouvons atteindre davantage de personnes migrantes et les orienter vers les bonnes instances (Fedasil ou ses partenaires).

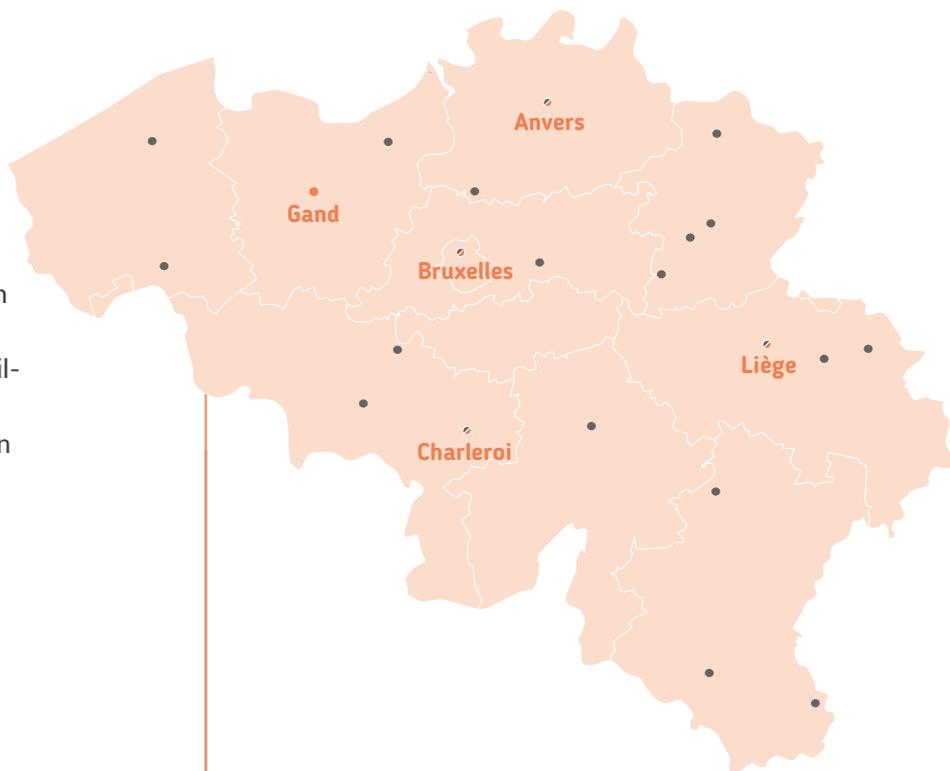


Avant le retour

5. Où demander un éventuel retour ?

Les migrants et migrantes qui souhaitent plus d'information sur le retour volontaire peuvent se rendre dans un guichet retour de Fedasil ou auprès d'une travailleuse ou d'un travailleur social.e d'une organisation partenaire. Ils ou elles y recevront une information sur mesure, adaptée à leur situation et à leurs besoins.

Addresses of our return desks and of our partners can be found on: www.retourvolontaire.be/contactez-nous.



Les guichets retour de Fedasil

T +32 800 32 745

Partnaires Retour Volontaire

6. En quoi consiste le soutien à la réintégration ?

Les personnes qui retournent reçoivent un soutien à la réintégration en fonction de leur situation. Il s'agit d'une aide matérielle. Ce soutien peut être utilisé pour lancer une petite activité générant des revenus, favoriser l'embauche, louer ou rénover une habitation, rembourser des frais médicaux, etc.

Pour la mise en œuvre des projets de réintégration, Fedasil collabore avec l'OIM et Caritas International, qui disposent de bureaux et de partenaires dans les différentes régions du monde.

7. Qui a accès au soutien à la réintégration ?

L'accès à la réintégration dépend de la situation du migrant ou de la migrante : pays d'origine, statut administratif et vulnérabilité.

Aussi bien les demandeurs et demandeuses de protection internationale dont la demande est en cours que les personnes qui ont récemment reçu une réponse négative et les personnes sans permis de séjour peuvent bénéficier de ce soutien.

Une attention supplémentaire est accordée aux vulnérabilités ; en particulier les femmes enceintes, les personnes ayant des problèmes de santé, les personnes mineures non accompagnées, les victimes de la traite des êtres humains et les familles avec enfants.

8. Un accueil est-il prévu avant le retour ?

Les personnes qui demandent un retour volontaire peuvent recevoir un toit en Belgique jusqu'au moment du départ. La condition exige que le retour soit réaliste et qu'il puisse avoir lieu dans un délai raisonnable.

L'accueil peut se faire dans l'institution où elles sont déjà accueillies ou dans une place de retour ouverte de Fedasil.

9. Places de retour ouvertes : de quoi s'agit-il ?

Les places de retour se trouvent dans des centres d'accueil de Fedasil. Ce sont donc des places ouvertes dans des centres ouverts : les personnes peuvent entrer et sortir librement.

Les places de retour ouvertes sont avant tout destinées aux demandeurs et demandeuses de protection internationale qui ont reçu une décision négative ; ils ou elles peuvent y recevoir un accueil provisoire.

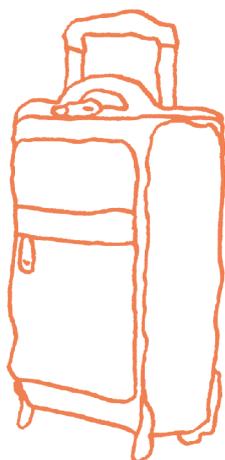
Une travailleuse ou un travailleur social.e de Fedasil et un collaborateur/une collaboratrice de l'Office des étrangers y délivrent des informations sur les différentes options, y compris sur le retour volontaire, et les aident à prendre une décision.

Le voyage

10. Qui organise le voyage ?

Fedasil ou l'OIM assure pour l'organisation pratique des voyages, la réservation des sièges et l'accompagnement à l'aéroport ou à l'arrêt de bus.

Tout est mis en œuvre pour que les voyages se passent sans accroc, et si besoin, une escorte médicale ou sociale est prévue.



11. Qu'en est-il des documents de voyage ?

Les personnes qui retournent doivent se procurer elles-mêmes les documents nécessaires au voyage (passeports ou laissez-passer).

Grâce à ses contacts avec les ambassades étrangères en Belgique, Fedasil est à même de faciliter la préparation administrative des retours. Les frais nécessaires à l'obtention des documents sont remboursés le jour du départ.

12. Comment se passe le départ ?

Le voyage de retour se fait généralement par avion, mais pour certains pays européens, il peut avoir lieu en bus. Fedasil ou l'OIM assure l'accompagnement à l'aéroport ou à la station de bus, mais l'OIM peut également aider en cas de transit ou de correspondance.

Lors du départ, les éventuels frais administratifs et de transport sont remboursés à la personne qui retourne. Celles et ceux qui y ont droit reçoivent également une prime en cash afin de couvrir les premiers frais après l'arrivée.

Les limitations de bagage de la compagnie aérienne ou de bus sont d'application pour les personnes qui retournent, tout comme pour les autres passagers.

À l'arrivée

Dans le pays d'origine, l'OIM assure le transfert vers la destination finale en finançant le taxi ou les transports publics nécessaires. Si possible et sur demande, un collaborateur/une collaboratrice de l'OIM ou de Caritas peut accueillir les personnes à leur arrivée à l'aéroport.

13. Qui assure le suivi des projets de réintégration ?

Le bureau local de l'OIM ou le partenaire de Caritas dans le pays d'origine accompagne les personnes retournées dans leur projet de réintégration.

Les partenaires de réintégration fournissent des conseils et règlent les paiements ou remboursements. Ils doivent utiliser le budget de réintégration dans les 12 mois suivants le retour.

L'OIM et Caritas font régulièrement part du résultat des projets : comment le budget a été utilisé, comment se porte la personne quelques mois après son retour, etc.

Par ailleurs, les collègues de Fedasil se rendent régulièrement avec l'OIM et Caritas dans les pays d'origine pour rencontrer les personnes retournées et parler de leurs projets.



14. Des personnes retournées témoignent

L'OIM et Caritas recueillent régulièrement le témoignage des personnes retournées volontairement dans leur pays d'origine. Fedasil partage ces témoignages sur son site web : www.retourvolontaire.be/stories.



Abdulmueen est retourné en Irak après deux ans en Belgique. Une décision qu'il a prise suite au rejet de sa deuxième demande de protection internationale.

Accueilli par sa famille à Bagdad, Abdulmueen a été soutenu par l'OIM dans son projet de réintégration. Grâce à l'achat de matériel et l'élaboration d'un plan, il a pu reprendre la boulangerie familiale.

Quelques mois plus tard, la boulangerie tourne et génère des revenus fixes. Pour faire face à la concurrence, il propose des produits de qualité à des prix modérés.

Abdulmueen espère que sa boulangerie s'agrandisse :
« En travaillant dur et en planifiant bien, développer sa propre affaire devient possible. »

La famille Miftari est retournée au Kosovo avec un soutien à la réintégration alloué aux personnes vulnérables.

Les parents et leurs trois enfants vivaient dans des conditions difficiles au Kosovo, leur maison ayant été détruite pendant la guerre. Un avenir en Belgique leur avait alors semblé possible. Mais après un temps, ils ont réalisé que la vie en Belgique n'était pas ce qu'ils avaient espéré.

À leur retour au Kosovo, ils ont dû trouver et meubler un nouveau logement. Il s'agissait également de s'inscrire à la commune, obtenir des documents d'identité, inscrire les enfants à l'école, soigner leurs problèmes de santé, etc. Autant de démarches pour lesquelles l'OIM a offert son soutien.



Agnès est venue seule en Belgique. Sa procédure de demande de protection internationale ayant échoué, elle est retournée dans la maison familiale au Burkina Faso.

Agnès souhaitait cependant devenir autonome, avoir un revenu fixe et un logement à elle. Avec le soutien à la réintégration mis en œuvre par Caritas, Agnès a décidé d'ouvrir une petite échoppe, où elle a commencé à vendre des produits secs et d'hygiène. La prochaine étape était de faire l'acquisition d'un endroit frais pour entreposer des produits, ainsi qu'un frigo.

Agnès a également des problèmes de santé et a donc utilisé une partie du budget de réintégration pour continuer son traitement.



En savoir plus

Nous contacter

Une question sur le retour volontaire ? Appelez le numéro gratuit **0800 32 745** (de 9h à 17h les jours ouvrables) ou envoyez un mail à retourvolontaire@fedasil.be.

Sites web

Fedasil dispose d'un site web sur le retour volontaire pour les personnes migrantes et les organisations. Vous y trouverez notamment les adresses de nos guichets et partenaires.

www.retourvolontaire.be

La mission et les activités de Fedasil, ainsi que les chiffres retour volontaire, se trouvent sur : www.fedasil.be.

Commander nos brochures

Vous pouvez commander gratuitement des exemplaires de cette brochure, ainsi que de nos autres brochures et affiches : www.retourvolontaire.be/partners.

Intéressé par une formation ?

Fedasil organise régulièrement des formations visant à rendre le sujet du retour volontaire plus facile à aborder auprès des migrants et migrantes. Ces formations sont destinées aux collaborateurs et collaboratrices des ILA/CPAS et des organisations travaillant avec des personnes migrantes.

Organisations

Fedasil

Fedasil est l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs et demandeuses de protection internationale en Belgique, et œuvre à un accueil harmonisé et de qualité pour chacun et chacune. Elle coordonne également le programme de retour volontaire pour les personnes migrantes depuis la Belgique vers leur pays d'origine.

Financement européen

Le programme de retour volontaire est financé par des fonds nationaux et européens, parmi lesquels le Fonds Asile, Migration et Intégration.

OIM

L'Organisation internationale pour les Migrations œuvre en vue d'une gestion humaine des migrations à travers le monde. L'OIM aide le gouvernement belge dans l'organisation des retours volontaires en se chargeant de l'organisation pratique des voyages et en mettant en place les projets de réintégration dans les pays d'origine. <https://belgium.iom.int>

Caritas International

L'ONG Caritas International met en œuvre des projets de développement pour les personnes les plus vulnérables et souhaite offrir une réponse humaine au parcours migratoire de chacun, notamment via la mise en place de projets de réintégration dans les pays d'origine. www.caritasinternational.be



Éd. resp. : Pieter Spinnewijn | Rédaction et mise en page :
Fedasil | Photos : Fedasil/ Wouter Van Vaerenbergh, OIM,
Caritas International | Impression : Group Joos |
D/2019/10.053/5 | Février 2025

*Deze brochure is ook beschikbaar in het Nederlands.
This brochure is also available in English.*

retourvolontaire.be

CONTACT

Fedasil

Siège central

Rue des Chartreux 21

B-1000 Bruxelles

T +32 800 32 745

© retourvolontaire@fedasil.be

🌐 www.retourvolontaire.be

🌐 www.fedasil.be